
**DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
A L'UNANIMITÉ DU FUTUR DÉTENTEUR DE TITRES**

Le soussigné :

- **Monsieur Rémi Lamiaud,**
Né le 4 avril 1986 à Carcassonne (Aude),
Demeurant 12 chemin de la Biète 65240 Adervielle Pouchergues,
De nationalité française,
Lié par un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens avec Madame Marine Diaz, née le 9 avril 1993 à Narbonne (Aude) ; ledit Pacs ayant été conclu en date du 10 février 2021 et enregistré à la mairie d'Abervielle Pouchergues sous le numéro 650032021000001,

Après avoir rappelé que :

- Le soussigné envisage de constituer une société par actions simplifiée à associé unique qui sera dénommée A.L.M, dont le siège social sera fixé 12 chemin de la Biète 65240 Adervielle Pouchergue et qui aura notamment pour objet social « la prise de participation dans toutes sociétés de quelque forme que ce soit et quel que soit leur objet ; la gestion directe ou indirecte de ces participations ainsi que tous portefeuilles d'actions, de parts ou d'obligations » (ci-après la « **Société** ») ;
- La formation de l'intégralité du capital social de la Société serait réalisée par voie d'apport en nature des titres que détient le soussigné dans la société LARDOISE, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé 4 chemin du Rioutor 65510 Loudenvielle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarbes sous le numéro 878 021 278 ;

Décide, en vue de la réalisation de l'apport en nature à la Société et en vertu des dispositions des articles L. 227-1 et L. 225-8 alinéa 1er du Code de commerce, de nommer le cabinet EXPY, domicilié professionnellement 2 rue des Graves 65310 Odos, représentée par Monsieur Clément Landaburu, en qualité de Commissaire aux apports chargé d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur desdits apports en nature, qui sera annexé aux statuts.

Fait à Loudenvielle,
Le 12 février 2024.

Monsieur Rémi Lamiaud

DocuSigned by:



E710398FA3404F3...